

USE

MECOPROP + 2,4-D

CONCENTRE DE FABRICATION

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2,4-D (spécifique d'isomère) 360 g/L

MCPP (isomère-d) 180 g/L

(les deux présents sous forme de sel de diméthylamine)

N°HOMOLOGATION 19288

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU

D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE

1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

Telephone: (519) 268-8001

16292

03/04

CONTENU NET: 1025 L

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU DES PERSONNES NON AUTORISÉES

NOCIF S'IL EST INGÉRÉ • CAUSE DE L' IRRITATION • ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

PRÉCAUTIONS: Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET MATÉRIEL DE PROTECTION:

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (LORS DU MÉLANGE ET LORS DU REMPLISSAGE DE LA CUVE DU PULVÉRISATEUR): Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ainsi qu'un écran facial ou des lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse à découvert à partir d'un récipient de plus de 5 L, porter aussi une combinaison ou un tablier de protection résistant aux produits chimiques. Ne pas porter les chaussures souillées.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LES OPÉRATEURS:

- Porter des vêtements propres et nettoyer le matériel de protection tous les jours.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide pénètre les vêtements, enlever immédiatement ceux-ci, bien se laver et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes trempés ou très souillés de concentré.
- Après l'emploi, enlever les vêtements et les laver séparément et rapidement, puis bien se laver les mains et la peau exposée au savon et à l'eau. Nettoyer le matériel de protection individuelle selon les instructions du fabricant. En l'absence de celles-ci, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver le matériel de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche au savon et à l'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, FAIRE VOMIR. Recourir à des soins médicaux ou appeler un centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes et recourir à des soins médicaux. **En cas de contact avec la peau,** enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées. **En cas d'inhalation** transporter la personne à l'air frais et obtenir des soins médicaux.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé dans son contenant original et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides ou des herbicides. BIEN AGITER OU MÉLANGER AVANT L'EMPLOI. GARDER LOIN DU FEU, D'UNE FLAMME NUE OU DE TOUTE AUTRE SOURCE DE CHALEUR.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de herbicides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

SYSTÈME DE TRANSFERT:

RÉCIPIENTS DE PLUS DE 20 L: Pour éviter de verser le concentré à découvert lorsqu'on le transfère d'un tel récipient dans la cuve du pulvérisateur, utiliser un système de transfert.

Ne jamais contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en se débarrassant des résidus. Ne pas contaminer l'eau servant à l'irrigation ou à des fins domestiques. Ne pas emmagasiner près des engrais, des semences, des insecticides ou des fongicides.

EN CAS DE DÉVERSEMENT (utiliser l'équipement sécuritaire approprié): Absorber tout produit renversé à l'aide d'une substance inerte comme du sable ou de la sciure de bois. Endiguer les quantités considérables renversées. Ne pas nettoyer avec de l'eau.

CONTENANTS RETOURNABLES/RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse extinctrice, du CO₂ ou de la poudre extinctrice. Dans la lutte contre l'incendie, utiliser une alimentation en air autonome et sous pression. Les vapeurs nocifs peuvent être produites durant les incendies. Contrôler le mouvement d'eau, pour prévenir la contamination de l'alimentation en eau durant la lutte contre l'incendie.

En cas de déversement considérable, contacter UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC., (519) 268-8001 ou 800-561-8273.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))